

ANNEXE 9 – Conditions particulières pour la promotion dans un grade de rang C1, B1, A1

I	II	III	IV
Rang	Grade	grade dont le titulaire a accès par promotion au grade mentionné dans la colonne II	titres et/ou expérience requis pour la promotion au grade mentionné dans la colonne II
A1	Secrétaire d'administration	Les grades des rang B4, B1, C4 et C1	---
A1	Secrétaire d'administration technique	Secrétaire technique Secrétaire technique principal Assistant technique Assistant technique principal	---
A1	Conseiller en prévention	Les grades des rangs B4 et B1	Diplôme de master/licence à orientation psychosocial et master complémentaire en gestion des risques et bien-être Ou Diplôme d'ingénieur ou ingénieur civil accompagné d'un certificat universitaire de conseiller en prévention niveau 1
B1	Secrétaire	Les grades des rangs C4 et C1	---
B1	Secrétaire technique	Assistant technique Assistant technique principal	---
B1	Secrétaire soins	Les grades des rangs C4 et C1	Diplôme de bachelier/graduat d'infirmier ou d'assistant social
C1	Assistant	Les grades des rangs D4 et D1	---
C1	Assistant technique	Employé technique Employé technique principal	---
C1	Assistant soins	Les grades des rangs D4 et D1	Diplôme de puéricultrice, auxiliaire de l'enfance ou soins infirmiers
D1	Employé	Les grades des rangs E4 et E1	---
D1	Employé technique	Les grades des rangs E4 et E1	---